

PROCES – VERBAL

de l'assemblée de paroisse du jeudi 10 avril 2025 à 20h00

à la salle de paroisse de Morat

Présent

Présidence

Pierre-Yves Gross, président de la paroisse

Procès-verbal

Zita Schroeter, administratrice

Personnes présentes

29 personnes (liste de présence¹)

Ayant droit

23 personnes dont 18 personnes pour les comptes

Non ayant droit

6 personnes

I Introduction aux débats

A Salutations

Le président de la paroisse, Pierre-Yves Gross, salue les personnes présentes. Il salue tout particulièrement l'abbé André et Isabella Senghor, délégués épiscopaux, ainsi que le membre du conseil exécutif de la CEC, Anton Meuwly. Il salue également Thomas Perler et souhaite une cordiale bienvenue à toutes les personnes présentes.

Pierre-Yves Gross présente aux participants à l'assemblée le nouveau concierge Patrick Pellegrini, également présent au début de l'assemblée, et lui souhaite la bienvenue dans la paroisse.

Après l'introduction, Pierre-Yves Gross annonce les noms des personnes qui se sont excusées pour l'assemblée².

Pierre-Yves Gross donne ensuite la parole à l'abbé André pour l'introduction. L'abbé André rappelle que le pape a proclamé 2025 Année sainte et prie avec l'assemblée la prière officielle de l'Année sainte, placée sous le thème "Pèlerins de l'espérance".

B Convocation

L'assemblée a été convoquée conformément à l'art. 12 du règlement du 1er février 2003 sur les paroisses (RP) :

- dans l'INFO-paroisse n° 4 (avril)
- par voie d'affichage public
- sur le site de la paroisse, www.paroisse-morat.ch
- par publication dans la Feuille officielle du canton de Fribourg no 12 du 21 mars 2025

L'ordre du jour, le procès-verbal de l'assemblée du 28 novembre 2024 et le texte de la convention sur l'unité pastorale ont été publiés sur le site web de la paroisse et pouvaient être obtenus auprès de l'administration paroissiale. Les comptes annuels 2024 ont également pu être obtenus auprès de l'administration paroissiale.

Questions/remarques

Aucune.

¹ Annexe 1, liste de présence, partie intégrante du procès-verbal (une personne ayant le droit de vote a quitté l'assemblée vers 22 heures, il ne restait donc plus que 22 personnes ayant le droit de vote lors du vote du point 5 de l'ordre du jour).

² Annexe 2, liste des excusés, partie intégrante du procès-verbal

C Ordre du jour

Pierre-Yves Gross propose à l'assemblée d'ajouter à l'ordre du jour le point « Crédit supplémentaire pour des mesures de construction ». Alexa Dürig présentera les mesures prévues et l'assemblée votera ensuite sur le crédit supplémentaire.

1. Procès-verbal de l'assemblée de paroisse du 28 novembre 2024
2. Comptes annuels 2024 et rapport de la commission des finances
3. **Crédit supplémentaire pour des mesures de construction (point supplémentaire à l'ordre du jour)**
4. Présentations sur la « Convention concernant la collaboration entre les paroisses de Morat et de Gurmels au sein d'une unité pastorale ».
5. Questions-réponses et vote sur la convention
6. Rapport annuel du président de la paroisse
7. Rapport annuel du modérateur de la paroisse
8. Varia

Questions/remarques

Aucune.

Proposition

Pierre-Yves Gross propose à l'assemblée d'approuver l'ordre du jour tel qu'il est expliqué.

Décision

Les participants à l'assemblée approuvent (tacitement) l'ordre du jour complété.

Pierre-Yves Gross déclare l'assemblée de paroisse ouverte.

D Scrutateurs

Pierre-Yves Gross propose Elisabeth Peham et Alexander Schroeter comme scrutateurs. Les personnes proposées acceptent cette tâche avec l'approbation tacite des participants à l'assemblée.

II Débats

1. Procès-verbal de l'assemblée de paroisse du 28 novembre 2024

Le procès-verbal a été publié à l'avance sur le site Internet de la paroisse ; conformément aux prescriptions, il peut être consulté et ne sera plus lu (art. 24, al. 2, let. a et c RP).

Questions/remarques

Aucune.

Propositions

Pierre-Yves Gross propose à l'assemblée d'adopter le procès-verbal du 28 novembre 2024.

Décision

Le procès-verbal est approuvé par l'assemblée avec une abstention (l'abstention est due au fait que la personne n'était pas présente lors de la dernière assemblée et ne peut donc pas juger de son exactitude).

2. Comptes annuels 2024 et rapport de la commission des finances

Comptes annuels 2024

Pierre-Yves Gross passe le relais à Hermine Mottini, conseillère paroissiale, pour les explications sur les comptes 2024. Les comptes³ sont disponibles sur les tables. Hermine Mottini explique les principaux chiffres clés des comptes à l'aide d'une présentation⁴. Les comptes annuels 2024 se soldent par un excédent de recettes de CHF 164'043.

Questions/remarques

Aucune.

³ Annexe 3, comptes annuels 2024, partie intégrante du procès-verbal

⁴ Annexe 4, présentation Powerpoint des comptes annuels, partie intégrante du procès-verbal

Hermine Mottini donne la parole à Walter Dürr, président de la commission des finances.

Rapport de la commission des finances

Nik Bürge lit le rapport des réviseurs⁵ en allemand et Walter Dürr en français. Les réviseurs recommandent l'acceptation des comptes annuels 2024 par l'assemblée de paroisse.

Questions/remarques

Aucune.

Proposition

Hermine Mottini soumet à l'assemblée la proposition d'accepter les comptes annuels 2024 tels que présentés et expliqués par le conseil de paroisse.

Décision

L'assemblée accepte les comptes 2024 à l'unanimité. Les conseillers présents n'ont pas le droit de vote et ne votent donc pas (art. 19 al. 3 RP).

Pierre-Yves Gross donne la parole à Alexa Dürig, qui s'occupe du dicastère des biens immobiliers.

3. Crédit supplémentaire pour des mesures de construction

Alexa Dürig présente à l'assemblée les mesures suivantes, qui n'ont été envisagées qu'après l'élaboration du budget 2025 et qui, dans l'idéal, seraient encore exécutées cette année :

- Poncer et huiler le parquet de la mini-salle, nettoyer à fond et huiler le parquet de la salle paroissiale
- Remplacer le sas de propreté à l'entrée de l'école
- Repeindre les coffres en bois sous l'escalier sur la façade sud de la cure
- Au niveau de la fontaine sur la place de rencontre, nettoyer le réservoir afin de lutter contre la forte présence d'algues.

De plus, le bord de la fontaine est endommagé car les enfants s'amuse à jeter les pierres de la rigole de réception dans la fontaine et les pierres s'écrasent souvent sur le bord de la fontaine. De ce fait, le bord présente de nombreux "trous d'impact" et des endroits cassés qui font que l'eau ne s'écoule plus comme prévu sur le bord comme un rideau régulier, mais que le rideau d'eau se fend aux endroits endommagés.

Alexa Dürig propose donc de réparer le bord afin que le rideau d'eau déborde à nouveau de manière régulière.

Afin d'éviter de nouveaux dommages, les pierres de la rigole de réception doivent être enlevées et remplacées par une couverture en acier ou en tuf.

Le coût total de ces mesures s'élève à **19 700 CHF**.

Proposition

Alexa Dürig propose à l'assemblée d'accepter le crédit supplémentaire d'un montant de CHF 19'700.00 comme expliqué.

Décision

L'assemblée approuve le crédit supplémentaire à l'unanimité.

Questions/remarques

Hans Zürcher demande où en est le raccordement des immeubles paroissiaux au chauffage à distance.

AD répond qu'une information à ce sujet est prévue au point 8 *Varia* de l'ordre du jour.

4. Présentations sur la « Convention de collaboration entre les paroisses de Morat et de Gurmels au sein d'une unité pastorale »

Pierre-Yves Gross présente Anton Meuwly aux participants de l'assemblée. Celui-ci est membre du conseil exécutif de la corporation ecclésiastique cantonale et, à ce titre, responsable des paroisses germanophones. Il donne la parole à Anton Meuwly pour qu'il informe l'assemblée sur l'unité pastorale entre les paroisses de Morat et de Gurmels, qui sera mise en place par la convention à voter.

Anton Meuwly dit qu'il est membre du conseil exécutif depuis janvier 2024. Il informe que l'exigence selon laquelle

⁵ Annexe 5.a, rapport des réviseurs en langue allemande ; annexe 5.b, rapport des réviseurs en langue française ; parties intégrantes du procès-verbal

les paroisses entre lesquelles il existe une collaboration doivent obligatoirement conclure une convention découle des dispositions des statuts de l'Eglise et du règlement sur les paroisses.

Il montre ensuite une présentation⁶, qui reprend pour l'essentiel le contenu de la convention.

5. Questions-réponses et vote sur la convention

Pierre-Yves Gross remercie Anton Meuwly pour sa présentation et pour le temps qu'il prend pour participer à l'assemblée de paroisse. Il s'enquiert auprès des participants francophones de l'assemblée s'ils ont des questions sur la présentation, ce qui n'est pas le cas.

Comme la convention concerne la pastorale, Pierre-Yves Gross souhaite que l'équipe pastorale s'exprime en premier, à commencer par l'abbé André. Les paroissiens doivent certes voter sur la convention, mais celui-ci concerne la pastorale.

L'abbé André dit que l'église est obligée de se réorganiser et de se concentrer. Alors qu'au Burkina Faso, chaque village veut devenir une paroisse, l'histoire montre qu'à un moment donné, nous devrions essayer de faire quelque chose de différent. Dans notre paroisse, l'unité pastorale est déjà partiellement réalisée avec Fabian et lui, puisqu'ils sont tous deux actifs dans les deux paroisses. Thomas Perler collabore et Niklaus Kessler vient en tant que remplaçant, mais comment cela va-t-il se passer ? Il comprend que les nouveautés font toujours peur, mais à son avis, c'est le moment de lire les signes des temps et d'essayer quelque chose de nouveau en mettant en commun des compétences et en empruntant une nouvelle voie. Les deux paroisses resteront indépendantes. L'horaire des messes restera inchangé tant que cela sera possible. Si cela devient difficile à un moment donné, il est préférable de ne célébrer que 2 ou 3 messes par an et d'organiser des célébrations de la parole le reste du temps, plutôt que de ne pas célébrer la messe du tout. Il dit que les deux paroisses peuvent aussi profiter l'une de l'autre.

Pierre-Yves Gross souhaite également donner à Fabian Hucht, Lukas Hendry et Elisabeth Peham la possibilité de s'exprimer.

Lukas Hendry se joint à l'abbé André. Il dit que les différents aumôniers ont leurs charismes qui peuvent être importants dans d'autres paroisses et qu'on peut mieux s'organiser dans une unité pastorale. La préparation à la première communion, qui est actuellement organisée par une personne dans chacune des deux paroisses, pourrait être organisée par une personne pour les deux ou les deux parcours de communion pourraient être alignés.

Pierre-Yves Gross demande à Lukas Hendry comment fonctionne l'unité pastorale dans sa paroisse de domicile à Dürdingen. Lukas répond qu'il habite à Dürdingen, mais qu'il travaille à Morat et qu'il ne connaît pas la paroisse de Dürdingen. Il n'assiste que de temps en temps à la messe, le nombre de messes a été réduit avec l'unité pastorale, sinon il ne remarque pas grand-chose.

Hermine Mottini intervient en faisant remarquer que Morat est actuellement une paroisse désolante, car il n'y a qu'un prêtre à 30% et qu'il manque un deuxième prêtre. Elle est d'avis que la paroisse de Morat est presque une imposition pour une autre paroisse, car tout le monde est surchargé. Elle trouve donc difficile de faire cette structure en ce moment. Si les postes pastoraux étaient entièrement occupés, elle n'y verrait aucun problème.

Isabella Senghor répond qu'elle peut comprendre cet argument. Elle fait toutefois remarquer que les postes en question ont été mis au concours. Ils ont heureusement reçu de très bonnes candidatures. Elle pense que c'est justement le bon moment, en raison des changements de personnel, de penser les deux choses ensemble afin de bien mettre en place la nouvelle équipe dès le début.

Hermine Mottini estime qu'il ne peut y avoir aucun changement, car tout a déjà été essayé.

Isabella Senghor répond que le changement n'est pas non plus l'idée de l'unité pastorale. Mais grâce à une unité pastorale, il est possible de créer encore plus de synergies.

Alexander Schroeter prend la parole et dit qu'il s'exprime à titre personnel et en tant que personne qui a été elle-même membre du conseil de paroisse pendant sept ans, précisément à l'époque où la CEC a été créée. Il remercie pour le texte de la convention et pour le langage non sexiste. Sur le plan linguistique, il y a encore des erreurs, mais elles peuvent être facilement éliminées. Il est d'avis qu'il faut se demander ce qui est réuni par la convention et répond lui-même à la question : d'une part une paroisse trilingue de la diaspora avec une paroisse d'un environnement très catholique. Il aimerait mettre en garde contre le fait que l'on se focalise uniquement sur le côté germanophone et que l'on laisse de côté le Vully et les catholiques francophones, par exemple de Courgevau. Un lien purement germanophone avec Gurmels ne correspond pas à la réalité de notre paroisse.

⁶ Annexe 6, présentation Powerpoint *Accord de deux ou plusieurs paroisses*

Le conseil de paroisse représente le côté Eglise d'Etat et ne doit pas s'immiscer dans la pastorale. Le conseil de paroisse est compétent pour les finances et les conséquences financières sont, selon lui, encore très diffuses pour le moment. C'est pourquoi il ne souhaite pas devoir voter, ce qui reviendrait pratiquement à un blanco check. Il souhaite déposer les doutes concernant l'inégalité des deux paroisses et les conséquences financières.

Suso Bühlmann regrette que l'information sur ce sujet important et essentiel n'ait été donnée que quatre jours avant l'assemblée et que les gens ne sachent pas du tout de quoi il s'agit. Il pense que davantage de personnes seraient venues à l'assemblée si l'on avait annoncé au préalable qu'un représentant de la CEC participerait à l'assemblée et informerait sur l'unité pastorale prévue.

En ce qui concerne la prise de position sur l'unité pastorale, Suso Bühlmann dit que ce qu'il voulait dire a déjà été formulé par d'autres. Dans une unité pastorale, il ne s'agit que de la pastorale. La tâche de la paroisse est de créer les meilleures conditions possibles pour que l'aumônerie puisse assumer sa fonction. Avec la convention, nous créons, selon Suso Bühlmann, une structure supérieure qui, à son avis, n'est pas nécessaire et disproportionnée : il faut ainsi plus de personnel et il y a encore plus de travail pour les conseils paroissiaux engagés. Il estime que c'est une évolution dangereuse. L'abbé André travaille déjà à la limite de la charge de travail, l'unité pastorale entraîne des engagements supplémentaires pour André. André devrait au contraire être mieux ménagé. Suso Bühlmann estime que la nouvelle structure est une organisation excessive. Il fait remarquer que l'unité pastorale a également besoin d'un secrétariat commun, qui sera probablement situé à Gurmels et qui nécessitera très probablement du personnel supplémentaire.

Dans une situation où il est difficile de trouver des aumôniers et où les finances sont plutôt en baisse, il estime que la convention n'est pas la bonne voie.

En outre, il trouve très étonnant qu'Anton Meuwly ait comparé dans sa présentation les fusions de paroisses avec les accords. Selon lui, ces deux choses n'ont absolument rien à voir l'une avec l'autre. Il trouve donc cette comparaison dangereuse et a du mal à l'accepter.

Pierre-Yves Gross estime qu'il est juste de prononcer le mot « fusion de paroisses » et de dire clairement que nous ne parlons pas de fusion. Il trouve important de mentionner que du côté romand, le besoin de collaboration est résolu par des fusions de paroisses, du côté alémanique par des unités pastorales. Il remercie Suso Bühlmann pour sa contribution et sa préoccupation pour les conseils de paroisse. Lorsqu'arrive le moment où les ressources diminuent, il faut renforcer les énergies.

On parle habituellement du thème des unités pastorales toujours en rapport avec un manque. Mais il y a aussi une autre raison de s'unir : Lorsque deux personnes font la même chose à deux endroits différents, cela apporte toujours quelque chose d'aller ensemble : L'échange, le gain de temps, la création de nouvelles choses. Il ne trouve pas normal que nous en ayons peur. Il voit ce que l'équipe pastorale fait et où sont les problèmes. Que se serait-il passé si nous n'avions pas eu de curé modérateur ? Il veut dire que l'unité pastorale existe déjà sur ce point, il y a eu par exemple un échange de personnel après le départ d'Anicet Nyandwi.

Nik Bürge demande si le conseil paroissial et l'équipe pastorale ont déjà parlé ensemble de manière approfondie de l'unité pastorale. Les agents pastoraux savent-ils ce qui est bon et ce qui l'est moins ? Qu'en pensent-ils ?

Pierre-Yves Gross répond que les aumôniers ont été informés par l'abbé André et qu'ils connaissent déjà le thème de l'unité pastorale par d'autres paroisses. André en a parlé directement et très rapidement avec eux. Pierre-Yves Gross explique aux personnes présentes que le conseil paroissial a essayé d'emprunter une autre voie : L'année dernière, les deux conseils paroissiaux de Gurmels et Morat ont écrit une lettre à la CEC dans laquelle ils expliquaient que les deux paroisses travaillaient déjà ensemble et n'avaient pas besoin d'un accord. Mais cela n'a pas été accepté, car les statuts de l'Eglise et le règlement sur les paroisses exigent qu'il y ait une convention écrite.

Le texte de la convention a été élaboré par Pierre-Yves Gross et Imbert Zwahlen (président de la paroisse de Gurmels) et deux autres personnes. Ils se sont basés sur un modèle et ont spécialement rédigé le texte de manière qu'il soit le moins contraignant possible. Sur le plan financier, il n'y aura pas de réponse maintenant.

Alexander Schroeter répond qu'il est d'accord pour qu'il y ait une forte collaboration entre Morat et Gurmels. Mais Elisabeth Peham est la seule à s'occuper des francophones de la paroisse.

Isabella Senghor fait remarquer que Marianne Plancherel est également engagée auprès des francophones et que parmi les nouvelles embauches prévues, au moins une personne parle le français.

Hermine Mottini demande s'il n'est pas possible d'attendre que la nouvelle équipe pastorale soit en place. Elle serait étonnée que Gurmels accepte une unité pastorale avec Morat, dans son état actuel.

Isabella Senghor regrette de ne pas pouvoir mettre de noms sur la table. Malheureusement, la réunion de l'équipe pastorale a été annulée le jour de l'assemblée, où elle aurait voulu informer l'équipe pastorale. Comme elle souhaite d'abord informer l'équipe pastorale, elle ne peut donc pas encore donner de détails. Cependant, une personne commencera à travailler en mai, une autre en juin et une autre encore en août. Elle dit qu'il ne s'agit que d'un accord-cadre. Elle peut comprendre que l'on s'inquiète. Le premier pas dans la nouvelle constellation doit être fait en commun avec le groupe pastoral. Elle plaide encore une fois pour que les deux

processus soient pensés ensemble de manière tout à fait consciente. Morat sera une équipe bien établie et c'est le bon moment pour réfléchir aux points sur lesquels on peut collaborer et créer des synergies. Effectivement, avec les réunions du conseil d'administration, deux réunions supplémentaires s'ajouteront chaque année. Les coûts financiers supplémentaires dépendront de ce que le côté pastoral décidera de réaliser ensemble. Le parcours de confirmation et la pastorale des jeunes sont deux points classiques qui ont souvent lieu ensemble. L'argent pour cela va dans un pot commun.

Hermine Mottini répond qu'on oublie simplement le multilinguisme.

Isabella Senghor répond que les deux paroisses ont effectivement des profils différents, mais que Courtepin, par exemple, a exprimé le besoin de collaborer davantage pour les germanophones, mais aussi pour les francophones. Elle dit qu'il ne pourra pas y avoir certaines synergies, c'est pourquoi la convention qui sera conclue n'est qu'un accord-cadre qui garantit l'autonomie de la paroisse.

Hermine Mottini demande s'il existe un organigramme.

Isabella Senghor répond qu'il n'existe pas d'organigramme à proprement parler, mais qu'elle peut donner des exemples.

Thomas Perler intervient et dit qu'il faut avant tout voir les synergies, et ensuite seulement les autres problèmes, comme les finances par exemple.

Hans Zürcher dit qu'il a été membre du conseil exécutif pendant cinq ans et que les problèmes avec les paroisses germanophones étaient déjà discutés à l'époque. Aujourd'hui encore, il n'est pas convaincu que le fait de faire quelque chose de nouveau améliore les choses. La collaboration entre les paroisses est tout à fait possible. Selon lui, il ne faut pas construire une nouvelle structure qui coûte cher et qui absorbe les gens.

Anton Meuwly répond que la conclusion d'une convention est la solution la plus simple qui soit. Le règlement sur les paroisses et les statuts de l'Eglise stipulent que quelque chose doit être fixé par écrit lorsque des paroisses collaborent. Le règlement sur les paroisses et les statuts de l'Eglise existent depuis plus de vingt ans et ont été adoptés à l'époque par la paroisse de Morat. Les détails tels que la clé de répartition, etc. sont ensuite discutés au sein du conseil d'administration. Les unités pastorales comme celle de la Sense Mitte existent depuis plus de vingt ans.

Hans Zürcher répond qu'on ne peut pas comparer, car les paroisses de l'unité pastorale Sense Mitte sont toutes unilingues. En revanche, la paroisse de Morat est une paroisse trilingue.

Walter Dürr intervient et se réfère à la déclaration faite par Anton Meuwly dans sa présentation, selon laquelle une unité pastorale peut également être dissoute, mais uniquement pour une raison valable. Il constate que l'art. 11 de la convention proposée ne mentionne pas de raison *valable*.

Anton Meuwly répond qu'il a repris la présentation telle quelle.

Alexander Schroeter dit que dans ce cadre, nous ne devons discuter que des finances et que tout le reste est en bonnes mains avec les aumôniers. Il dit que la paroisse de Morat comprend environ 20 villages et se demande qui va savoir qui paie quoi. Il trouve irresponsable de dire simplement oui à la convention. L'unité pastorale Sense Mitte ne comprend que deux ou trois villages. Si la question de la clé de répartition est réglée, il trouve "go on", mais il aimerait d'abord voir des chiffres.

Pierre-Yves Gross explique que le conseil de paroisse était sous pression pour réaliser l'unité pastorale le plus rapidement possible. En fait, selon les idées de la CEC, ils auraient dû agir encore plus rapidement. Le règlement stipule que cela doit être fait par écrit. C'est pourquoi la convention prévoit que les détails seront réglés dans le règlement d'exécution, où les conseils paroissiaux pourront prendre le temps d'en discuter le contenu. Sans règlement d'exécution, il n'y a en fait encore rien de concret, mais la CEC a déjà la convention demandée. Et les conseils paroissiaux ont le temps d'en discuter avec des personnes qui doivent s'occuper chaque jour de chiffres.

Isabelle Senghor fait remarquer que le calcul de la clé de répartition n'est pas gravé dans la pierre, mais qu'il est simplement fixé dans le règlement d'exécution, sans quoi il faudrait toujours modifier la convention en cas d'adaptation de la clé de répartition. Le statut ecclésiastique stipule que les paroisses sont tenues de collaborer lorsque a) la charge de plusieurs paroisses est confiée à un seul curé ou à plusieurs prêtres, ou b) l'accomplissement d'une tâche pastorale est organisé entre les paroisses. Si l'une de ces conditions est remplie, il faut une convention. C'est une obligation de la CEC et c'est pourquoi la CEC fait pression. Dans le cas de Morat et de Gurmels, le point a) est rempli, puisque l'abbé André est le curé modérateur à la fois de Morat et de Gurmels. Elle mentionne des exemples d'autres régions où il n'y a plus de prêtres qui pourraient devenir curés modérateurs et où il faut donc fusionner deux unités pastorales. Dans le cas de Morat et de Gurmels, il y a déjà une collaboration, mais il n'y a pas d'unité administrative en face de cette collaboration, et l'unité pastorale n'a pas de finances à disposition.

L'abbé André remercie Alexander Schroeter d'avoir pensé aux francophones dans ses réflexions. Il n'y a pas qu'Elisabeth Peham qui s'occupe de l'aumônerie du côté francophone, mais depuis cette année scolaire, il y a aussi Marianne Plancherel qui organise le parcours de confirmation francophone. De plus, il y a aussi les lusophones, avec lesquels l'idée de collaborer plus étroitement est déjà présente, car la communauté portugaise souhaite s'engager davantage dans la paroisse.

Pierre-Yves Gross dit que l'équipe pastorale peut investir le temps gagné grâce à l'unité pastorale pour les francophones. Si les aumôneries germanophones gagnent plus de temps grâce à l'unité pastorale, ils pourront collaborer davantage pour les francophones et les lusophones.

Hans Zürcher prend la parole et dit qu'il pense que c'est justement parce que nous sommes dans une situation où nous avons peu de gens que nous ne devrions pas imposer une charge supplémentaire à ces personnes. Pour lui, la collaboration consiste à parler ensemble, pas à créer des structures supplémentaires.

Pierre-Yves Gross répond que l'unité pastorale ne donnera pas plus de travail, il faudra de toute façon faire un budget.

Suso Bühlmann dit que les aumôniers sont déjà là et demande pourquoi il faut les organiser en plus.

Pierre-Yves Gross répond que l'unité pastorale ne changera rien. Les aumôniers doivent déjà organiser le parcours de confirmation. Si l'on regroupe le parcours de confirmation, le travail ne devra être fait qu'une seule fois.

Suso Bühlmann rétorque que l'art. 4 de la convention prévoit que l'unité pastorale gère une caisse commune. Cela signifie de facto une caisse *supplémentaire*.

Pierre-Yves Gross explique qu'il en résulte simplement un report des coûts : les photocopies faites dans la paroisse de Morat sont alors payées par la caisse de l'unité pastorale.

Alexander Schroeter pense que Suso Bühlmann l'a bien dit, il y aura une facture séparée et il faudra aussi un secrétariat séparé pour l'unité pastorale, ce travail supplémentaire engendrera également des coûts. Et ce sont précisément ces coûts qu'il faudrait connaître à l'avance. Selon lui, deux problèmes essentiels de l'Église catholique sont mélangés : il s'agit d'une part du manque de prêtres et d'autre part du fait que l'Église n'admet pas qu'une paroisse puisse être dirigée par des laïques. Dans les pays germanophones, il existe de superbes modèles de direction de paroisses, dans lesquels des prêtres viennent dans la paroisse pour célébrer les messes et administrer les sacrements, mais ils n'ont pas à s'occuper de choses administratives.

Isabella Senghor explique qu'ils vont actuellement dans cette direction. Ils installent des co-directions parce qu'ils constatent justement cela. Jusqu'à présent, l'abbé André devait encore assumer l'énorme partie administrative. C'est pourquoi il est clair pour eux qu'il y aura une co-direction afin de décharger l'abbé André comme curé modérateur. La réalité est que la fonction de curé modérateur n'a pas été supprimée. Nous sommes cependant à un niveau plus égalitaire en termes d'homme/femme. Elle espère vivement qu'à Morat et à Gurmels, davantage de personnes s'engageront dans les conseils pastoraux, car il s'y passe vraiment beaucoup de choses en ce moment. Elle et ses collègues sont en train de trouver de nouveaux formats. Pour la célébration des messes, il s'agit du noyau, mais il y a aussi d'autres formes de célébrations.

Pierre-Yves Gross demande aux participants à l'assemblée qui ne se sont pas encore manifestés quelle est leur opinion sur le sujet.

Johanna Martin intervient et se joint à Suso Bühlmann et Alexander Schroeter, elle est également d'avis que l'unité pastorale implique plus de travail.

Pierre-Yves Gross lui demande si elle est actuellement satisfaite de ce que fait l'équipe pastorale.

Johanna Martin répond qu'on travaille déjà ensemble.

Pierre-Yves Gross demande aux autres membres du conseil de paroisse ce qu'ils en pensent.

Stéphane Gumy dit qu'il y a deux aspects. Il trouve les synergies très positives, mais d'un autre côté, la coopération ne devrait pas nécessairement passer par plus de structure. Il se demande si la convention est nécessaire pour favoriser les synergies.

Alexander Schroeter intervient à nouveau et se demande s'il est vraiment nécessaire de prendre une décision aujourd'hui. Il y a tellement de points d'interrogation. Il n'est pas contre une collaboration avec Gurmels, mais il y a selon lui trop de points en suspens.

Pierre-Yves Gross dit à ce sujet qu'il a compris sa tâche comme suit : ils ont fait ensemble un texte qui va le plus loin possible, et le temps sera utilisé ensuite pour écrire un règlement d'exécution. Bien sûr, il y avait aussi des questions chez hm, à savoir si c'est bien ou pas que nous ayons soudain des dépenses aussi importantes, mais Anton Meuwly et Isabella Senghor l'ont aidé. Peut-être aurons-nous alors le temps d'élaborer le règlement

d'exécution. Et s'il posait ce soir la question "Voulez-vous voter ce soir sur cet accord" ? Le conseil paroissial recevrait ainsi un mandat pour continuer à travailler.

Walter Dürr trouve que c'est une proposition raisonnable.

Elisabeth Peham dit qu'elle comprend qu'il faut un cadre. Mais si l'on reporte, il faut alors vraiment faire quelque chose, pas simplement le reporter.

Pierre-Yves Gross répond que si l'on vote aujourd'hui pour savoir si l'on veut voter et que la réponse est négative, les personnes présentes devront alors venir travailler dans des groupes de travail et des commissions. Le conseil paroissial a fait son travail. Les gens doivent participer à la suite de la discussion. Le document doit être préparé ensemble et tous ont la possibilité de venir. Il n'est pas question que le conseil paroissial élabore seul un texte qu'il présentera la prochaine fois.

Johanna Martin intervient avec une question. Dans l'invitation, il était écrit que la convention serait votée lors de l'assemblée. Il n'était pas prévu d'option supplémentaire (c'est-à-dire, par exemple, de reporter le vote). L'ordre du jour peut-il être modifié ?

Alexander Schroeter dit que l'assemblée a le droit de faire des propositions et que le vote pour savoir si l'on veut voter aujourd'hui sur la convention est en ce sens une contre-proposition à l'ordre du jour.

Pierre-Yves Gross approuve et dit que les personnes présentes incarnent l'assemblée et que l'assemblée a le droit de le faire.

Hans Zürcher dit que si les nouveaux aumôniers sont désignés et connus, la paroisse aura de bien meilleures conditions pour accepter la convention.

Isabella Senghor y trouve aussi son compte d'attendre que l'équipe soit en place avec les nouvelles personnes qui peuvent participer à la réflexion et le groupe pastoral qui peut alors déterminer les coûts supplémentaires causés par l'unité pastorale.

Tiziana Volken suggère qu'il serait bon de le faire dès le début avec Gurmels.

Bénédicte Gross demande s'il y a un délai pour l'approbation de la convention par l'assemblée.

Isabella Senhor répond que le délai a en fait expiré la veille.

Bénédicte Gross demande pourquoi il ne faut pas adopter la convention et élaborer ensuite le règlement d'exécution.

Pierre-Yves Gross dit que cela aurait été sa proposition. Mais dans la manière proposée, nous avons quelque chose de positif, mais seulement si c'est fait ensemble.

Suso Bühlmann pense qu'un groupe pastoral serait une bonne chose.

Pierre-Yves Gross dit que la convention exige un concept pastoral et que le règlement sur les paroisses stipule qu'il doit y avoir un accord dès que deux paroisses travaillent ensemble. La question est de savoir si la paroisse veut être correcte du point de vue du règlement ou si elle dit simplement que nous continuons encore pendant dix ans. Il a été demandé de clarifier cela. Si nous posons la question "voulez-vous ?", nous avons au moins une réponse pour la CEC.

Suso Bühlmann s'enquiert de ce qui se passerait en cas de non.

Anton Meuwly répond que nous nous retrouverions alors lors d'une assemblée extraordinaire de la paroisse. En fin de compte, les paroisses n'ont pas le choix. Morat a également adopté le règlement il y a 20 ans ou plus. En théorie, la paroisse aurait dû le faire depuis longtemps.

Suso Bühlmann a encore un complément à l'affirmation d'Anton Meuwly selon laquelle cela est fixé dans les statuts : A l'époque, les limites de l'unité pastorale étaient fixées différemment. L'unité pastorale aurait été composée de cinq paroisses. Leurs présidents de paroisse se sont réunis pour démontrer que l'unité pastorale prévue ne pouvait pas fonctionner. Après x réunions, cela a finalement été accepté. En 2021, l'évêque a décidé de modifier les limites de l'unité pastorale. Mais dans la nouvelle forme d'unité pastorale, deux cultures différentes doivent à nouveau être réunies. Il est d'avis que si nous le voulons absolument, nous pouvons trouver une solution avec laquelle même l'évêque sera d'accord.

Proposition

Pierre-Yves Gross remercie pour toutes les contributions et propose de passer au vote. Le vote porte sur la question « Qui est pour que nous ne votions pas ce soir sur la *convention de collaboration entre les paroisses de Morat et de Gurmels au sein de l'unité pastorale (UP) de Gurmels et Morat ?* ».

Décision

Résultat du vote :

25 personnes sont favorables à ne pas voter sur la convention aujourd'hui.

2 personnes s'abstiennent.

Votes contre : 0

6. Rapport annuel du président de la paroisse

Le président du conseil de paroisse Pierre-Yves Gross présente son rapport annuel sur la base de quelques mots clés.

Questions/remarques

Aucune.

7. Rapport annuel du curé modérateur

L'abbé André commence son intervention par l'expression latine "fluctuat nec mergitur" (elle fluctue, mais elle ne sombre pas) : Nous ne sombrerons pas, même si des vents violents secouent l'église, parce que nous avons construit notre rocher sur le Christ. La paroisse aura la joie de recevoir des renforts et un nouvel élan, sous la forme de quatre aumôniers que nous pouvons accueillir dans notre paroisse. Les compétences sont ainsi réattribuées. Malheureusement, il y aura aussi un changement : Lukas Hendry quitte la paroisse après de nombreuses années. Il sera remercié lors de la messe du 25 mai.

Au lieu d'un rapport annuel, il demande à Tiziana Volken de donner un aperçu du parcours de confirmation en langue allemande. Tiziana Volken explique les différents éléments de la préparation à la confirmation et illustre ce qu'elle dit par des photos des différents événements⁷.

8. Varia

Alexa Dürig donne, sous le point Varia de l'ordre du jour, un aperçu de l'état actuel du projet de *raccordement des immeubles paroissiaux au chauffage à distance* : La mise en œuvre va bientôt commencer. La pose de la conduite d'alimentation commencera au *Viehmarkt* et s'étend ensuite tout au long de la *Meylandstrasse*. L'accès au parking devant l'école et la maison des sœurs est toujours possible, seul la place autour de l'église est fermée pendant une certaine phase en mai, lorsque le forage pour le canal de liaison entre l'église et l'école/la maison des sœurs est effectué. Pour ce faire, une conduite sera posée sous terre sous le *Törliweg* à l'aide d'un forage dirigé. L'accès à la place de l'église sera donc fermé pendant quatre semaines, tant par le passage à droite qu'à gauche de l'église. L'église et la cure seront cependant toujours accessibles à pied.

Un échangeur de chaleur sera installé dans le local technique de la crypte (60 kW) pour chauffer l'église et la cure, ainsi qu'un échangeur de chaleur dans le bâtiment de l'école/la maison des sœurs (40 kW). Ils permettront de chauffer et, en partie, de produire de l'eau chaude.

Lukas Hendry demande s'il sera possible d'organiser la procession de Fatima le 11 mai.

Alexa Dürig répond que la paroisse n'a malheureusement pas encore reçu de données précises, mais qu'il ne sera peut-être pas possible de le faire. Elle explique que pour le forage de rinçage, une foreuse de huit mètres de long sera placée devant le trou de forage, remplissant tout l'espace du côté est de l'église. En outre, le matériel rincé sera également stocké dans des conteneurs. En cas d'urgence, l'appareil peut être déplacé et la fosse recouverte de plaques de fer, mais cette solution est assez coûteuse et devrait être discutée et examinée sur place à court terme.

Fabian Hucht demande si la mission portugaise est déjà informée.

Alexa Dürig répond que cela n'a pas encore été fait, car la paroisse n'a reçu cette information d'IB-Murten que deux jours avant l'assemblée. Jusqu'à présent, on ne connaît que le déroulement des différentes phases, mais pas encore les dates exactes. En tout cas, toute la rue est concernée pendant presque quatre mois.

Pierre-Yves Gross ajoute que cela se passe ainsi partout où le chauffage à distance est amené. Nous sommes un élément important dans ce projet de construction, mais il concerne aussi d'autres personnes. C'est pourquoi on ne peut pas s'attendre à ce que tout soit conçu uniquement pour la paroisse.

⁷ Les photos sont contenues dans la présentation Powerpoint *des comptes annuels*, voir annexe 4.

Alexa Dürig ajoute que la ligne d'alimentation représente un effort considérable pour IB-Murten, d'autant plus que peu de parties s'y raccordent. Actuellement, il n'y a que la paroisse, la FEG et le bâtiment de la famille Kehrl.

Alexander Schroeter dit que l'expérience montre que la commune informe très précisément sur le déroulement de tels travaux de chauffage à distance. Il trouve en tout cas formidable que la paroisse, qui devrait s'engager à préserver la Création, mette ainsi hors service le dernier brûleur à mazout. Avec le raccordement au chauffage à distance, la paroisse devrait être tranquille en matière de chauffage pour les 50 prochaines années.

Questions/remarques

Pierre-Yves Gross demande s'il y a d'autres demandes de parole, ce qui n'est pas le cas.

Pierre-Yves Gross remercie toutes les personnes présentes pour leurs contributions et leurs opinions et clôt l'assemblée.

L'assemblée se termine à 22h50.

Morat, le 20 avril 2025

Le président



Pierre-Yves Gross
Président de la paroisse

La secrétaire de séance



Zita Schroeter
Administrateur

Remarque : Pour consulter les annexes mentionnées dans le procès-verbal, veuillez les demander par e-mail à verwaltung@pfarrei-murten.ch. Pour les recevoir imprimées par la poste, veuillez indiquer votre adresse postale, sinon elles seront envoyées numériquement par e-mail.